



Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le 26/11/2021

ID : 060-216003871-20211124-DEL20211109-DE

DELIBERATION N° 2021/11/09

SMBCVB : avis sur le plan de mobilité

L'an deux mille vingt et un le vingt-quatre novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Maysel dûment convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie à Maysel sous la présidence de Monsieur LEFEZ Hervé, Maire,

Etaient présents : Hervé LEFEZ / Pascaline ROESTAM / Djemil CHAFAI / Christine LE QUILLIEC / Ingrid VAN DER BEKEN / Jean-Michel WATTELLIER / Dimitri VAN OOTEGHEM / Caroline FANCHON-LEMAIRE

Etaient absents excusés : Danielle DAVOUST MAGY (pouvoir à Christine LE QUILLIEC) / Ludovic BAILLY (pouvoir à Ingrid VAN DER BEKEN)

Secrétaire de séance : Mme Christine LE QUILLIEC

En exercice : 10	Présents : 8	Votants : 10	Procurations : 2
------------------	--------------	--------------	------------------

Vu la délibération du 29 juin 2021 du conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) arrétant le projet de Plan de Mobilité

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois en date 14 septembre 2020 validant les actions du Plan de Mobilité,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise en date du 28 janvier 2021 validant les actions du Plan de Mobilité

Considérant la nécessité pour la commune, membre de l'ACSO qui est elle-même membre du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) de formuler un avis sur le projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois,

Le Plan de Mobilité (PDM) est un document de planification qui définit pour les dix prochaines années les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement. Il a comme objectif un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie, ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie.

L'échelle opérationnelle du PDM est identique à celle du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) soit la CC du Liancourtois et l'Agglomération Creil Sud Oise.

L'élaboration du PDM a été ponctuée par 3 phases :

- Diagnostic et enjeux
- Elaboration de scénarios et construction des objectifs
- Construction du projet de PDM 2030 (rédaction des fiches actions)

Les éléments du diagnostic reposent notamment sur les résultats d'un sondage téléphonique qui a concerné 5 000 habitants du sud de l'Oise et qui a permis de mieux cerner les habitudes de déplacements.



Les objectifs pour 2030 sont notamment :

- De réduire de 35% le nombre de déplacements réalisés quotidiennement en voiture
- D'accroître le taux de remplissage des voitures (avec du covoiturage) pour passer de 1,40 à 1,94 personnes par véhicule en moyenne
- De passer de 1% à 6% des déplacements réalisés en vélo
- De passer de 11 à 19% des déplacements en transports collectifs (bus urbains, cars, trains)

Le projet de PDM du Grand Creillois est composé de 44 actions et s'articule autour de grands 4 axes stratégiques :

- 14 actions partagées avec les territoires voisins du clermontois, des Pays d'Oise et d'Halatte, de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne pour coordonner les stratégies à l'échelle du bassin de vie
- 10 actions pour une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances : conforter la marche dans les centres des communes ; favoriser l'usage du vélo au quotidien et en toute sécurité ; accompagner les acteurs relais (employeurs, établissements scolaires,...) dans la transformation de leurs mobilités.
- 10 actions pour des transports en communs plus performants et attractifs : améliorer les performances du réseau de bus de l'ACSO. Mettre en place des solutions transports collectifs diversifiées sur la CCLVD.
- 10 actions pour un meilleur partage de l'espace public dans les centres bourgs : redistribuer et réglementer les flux traversants et le stationnement. Garantir un urbanisme des courtes distances en développant le principe de mixité fonctionnelle.

La mise en œuvre des actions incombe notamment à l'ACSO, à la CCLVD, à leurs communes membres et aux différents acteurs de la mobilité (employeurs, établissements scolaires,).

Le cap politique du document :

L'arrivée prochaine de grands projets tels que le barreau Creil-Roissy va renforcer encore l'importance du réseau ferroviaire dans les déplacements du quotidien. Même si la qualité de la desserte n'est pas équivalente sur les différentes branches de l'étoile ferroviaire, les gares ont vocation à se développer pour en faire des points d'accès privilégiés aux différents services de mobilités qui seront développés.

La densité actuelle des infrastructures routières et ferroviaires sur le bassin creillois a été jugée suffisante. Le PDM ne s'engage pas dans la construction d'infrastructures de transport conséquentes. Néanmoins, en cas de saturation des voies existantes, de nouvelles voiries pourront être envisagées pour répondre aux problèmes et besoins locaux de circulation.

Les secteurs les plus urbains et les centres-bourgs doivent repenser la place allouée à la voiture dans une logique d'apaisement.

Les besoins de déplacements vers l'Ile-de-France, nécessitent un portage affirmé de la part de la Région Hauts-de-France.



Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le 26/11/2021

SLO

ID : 060-216003871-20211124-DEL20211109-DE

A noter qu'une soixantaine de réunions de concertation ont jalonné les 3 ans d'élaboration du document. L'ensemble des élus municipaux ayant été conviés à différentes étapes clés de l'étude.

Le Plan de Mobilité sera soumis à enquête publique pour recueillir les éventuelles remarques de la population et des associations.

Après échanges, le Conseil municipal donne un avis favorable au plan de mobilité du Grand Creillois avec les recommandations suivantes :

- Un lien aurait été apprécié prenant en compte les documents phares de l'ACSO que sont :
 - Le Plan Climat Air Énergie Territorial
 - Le Projet De Territoire
 - Le Plan de Déplacement et des Circulations Douces
- Le PDM devrait également se positionner clairement en faveur d'une réactivation du projet de déviation Creil - Chambly

Adopté à l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Fait et délibéré et ont signé avec Nous les membres présents,

Maysel le 24 novembre 2021

Date de la convocation le 19 novembre 2021

Le Maire,
H. LEFEZ

